



Commune de Hauteville

Révision générale du plan d'aménagement local (PAL)

Règlement communal d'urbanisme

Enquête publique

[Seules les modifications font l'objet de la procédure](#)

[18 novembre 2024](#)

a supprimé: 26 août 2020

artefact urbanisme sàrl

14, avenue de la Gare, 1700 Fribourg, artefact.urbanisme@bluewin.ch, artefact-urbanisme.ch

Art 10b Bâtiments non soumis à l'IBUS

Le plan d'affectation des zones mentionne les bâtiments qui ne sont pas soumis à l'IBUS conformément aux dispositions de l'art. 80 al.4 ReLATeC.

Le présent règlement communal d'urbanisme de la commune de Hauteville a été mis à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle du canton de Fribourg n°40 du 2 octobre 2020
Il a été adopté par le Conseil communal de Hauteville le 14 décembre 2020

Les modifications ont été mises à l'enquête publique par parution dans la Feuille officielle du canton de Fribourg n° ... du

Adopté par le Conseil communal de Hauteville, le

Le Syndic La Secrétaire

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement,
le

Le Conseiller d'Etat Directeur

artefact urbanisme sàrl

14, avenue de la Gare, 1700 Fribourg, artefact.urbanisme@bluewin.ch, artefact-urbanisme.ch